

QUELQUES BONS RÉFLEXES À ADOPTER !



RÉDUIRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS À LA SOURCE



TRIER PLUS ET MIEUX MES DÉCHETS GRÂCE AUX NOUVELLES CONSIGNES DE TRI



RÉPARER, RÉEMPLOYER OU RECYCLER POUR DONNER UNE SECONDE VIE



SORTIR MA POUBELLE UNIQUEMENT QUAND ELLE EST PLEINE



COMPOSTER MES BIODÉCHETS INDIVIDUELLEMENT OU COLLECTIVEMENT



SUIVRE MA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LA PLATEFORME **ECOCITO.COM**



LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ !

La TEOMI : c'est une taxe supplémentaire ?

Non ! La TEOMI remplace la TEOM qui était en vigueur précédemment, elle ne vient pas s'y ajouter.

Sortir son bac moins souvent, c'est risquer de mauvaises odeurs, non ?

Oui et non ! Les éventuels problèmes d'odeur seront très fortement réduits si vous utilisez des sacs solides et bien fermés à l'intérieur du bac. Ce sont les déchets fermentescibles qui sont le plus souvent à l'origine de mauvaises odeurs. En passant au compostage, les désagréments seront limités.

Ce nouveau système ne va-t-il pas encourager les incivilités ?

C'est possible mais très risqué ! Abandonner ses déchets sur la voie publique ou les brûler au fond du jardin est illégal et réprimé par une amende forfaitaire pouvant atteindre 1500 €. De même : la dégradation volontaire de la puce de votre poubelle entraîne son exclusion de la collecte individuelle et le remplacement du bac à vos frais.

J'ai déjà le sentiment de trier plus et pourtant, les coûts augmentent !

C'est un fait... Le coût de la gestion des déchets a doublé au cours des 10 dernières années au niveau national. En encourageant chacun à réduire sa production de déchets, la TEOMI permet la maîtrise des coûts, au bénéfice de tous.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

390, rue du Laboratoire - Site de Micheville - 57390 AUDUN-LE-TICHE

Tél. : 03 82 54 32 63 - eMail : environnement@ccphva.com

www.ccphva.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette



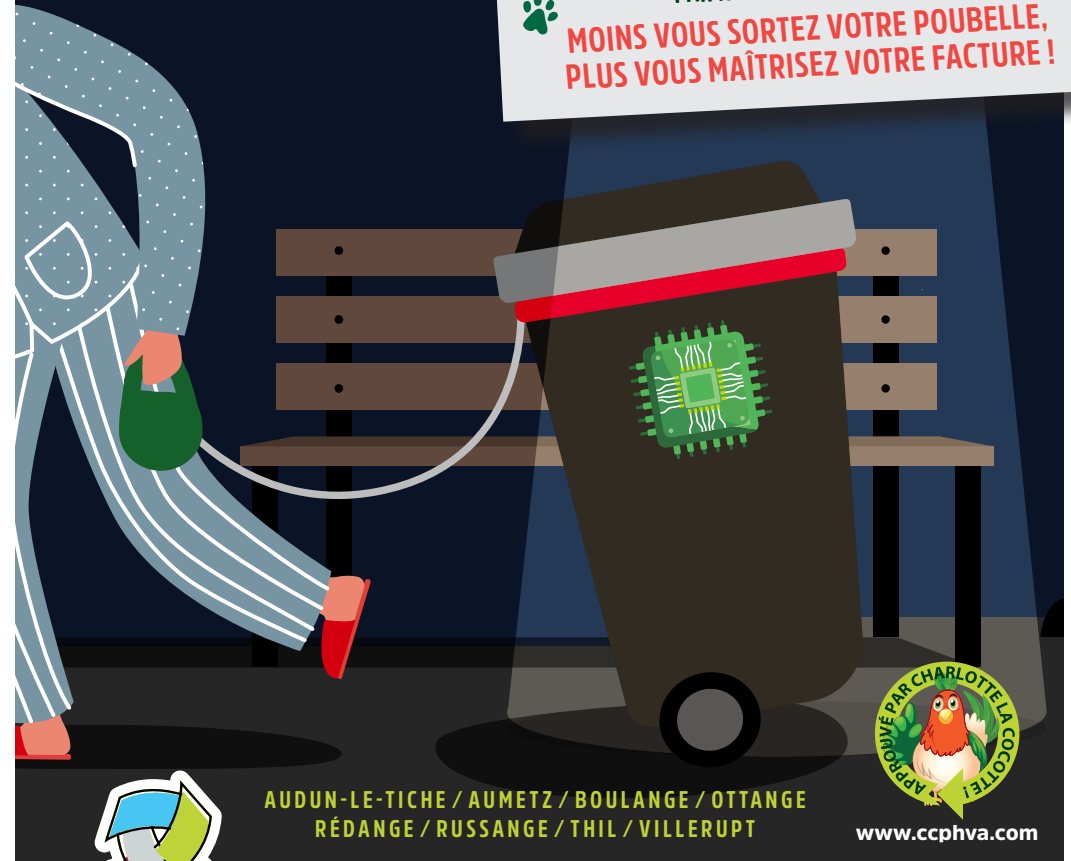
bbcom - 10368 - Crédits illustrations : ©Freepik - Mise à jour en avril 2024

SORTIR PUPUCE MOINS SOUVENT !

UN GESTE ÉCOCITOYEN QUI VOUS APPARTIENT...

VOTRE POUBELLE EST DOTÉE D'UNE PUCE ÉLECTRONIQUE PERMETTANT DE COMPTABILISER LE NOMBRE DE LEVÉES PAR NOS CAMIONS BENNES.

MOINS VOUS SORTEZ VOTRE POUBELLE, PLUS VOUS MAÎTRISEZ VOTRE FACTURE !



AUDUN-LE-TICHE / AUMETZ / BOULANGE / OTTANGE
RÉDANGE / RUSSANGE / THIL / VILLERUPT



www.ccphva.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette



Avec le soutien de



La **Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette** a changé son mode de financement de gestion des déchets. Avant 2023, vous payiez une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



QUE FINANCE LA TEOM ?

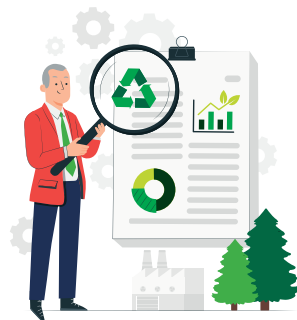
- 1/ La prévention, la sensibilisation et la communication liées aux déchets.
- 2/ La collecte et le traitement des ordures ménagères.
- 3/ La collecte et le traitement du tri sélectif, du textile et du verre.
- 4/ Le fonctionnement de la déchèterie, le transport et le traitement des déchets collectés.

Depuis 2023, vous payez une **taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative** (TEOMI).

POURQUOI L'ADOPTION DE LA TEOMI ?

Pour apporter une réponse à :

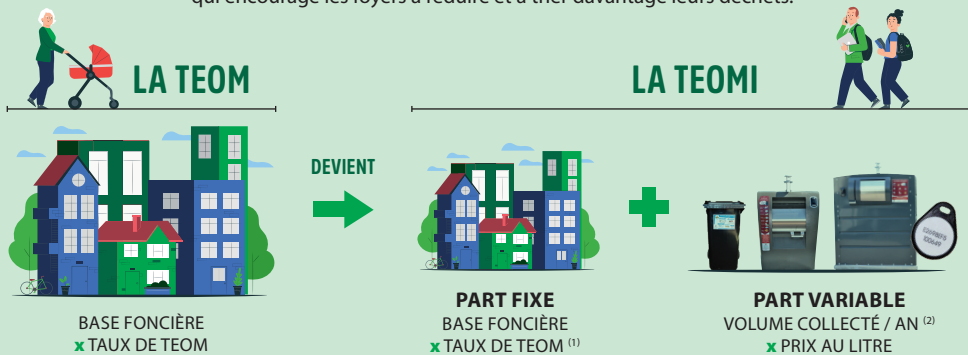
- L'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), votée par l'État qui s'applique à chaque tonne qui entre dans un centre de traitement.
- Aux coûts des investissements nécessaires pour permettre de réduire et mieux gérer les déchets.
- L'augmentation des coûts de fonctionnement du service (carburant, salaires...), et les surcoûts liés au contexte sanitaire.
- La préoccupation environnementale en participant à l'effort collectif de réduction des déchets.



“ + 25% D'AUGMENTATION DE LA TEOM SI ON NE FAIT RIEN ! ”

DE LA TEOM À LA TEOMI : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

La TEOM est uniquement calculée sur la base de la valeur locative de votre logement, sans lien avec la manière dont vous gérez vos déchets tandis que la TEOMI est un mode de financement qui encourage les foyers à réduire et à trier davantage leurs déchets.



(1) Diminution d'environ 20% par rapport à l'ancien taux de TEOM.
(2) Volume de votre bac poubelle x Nombre de levées ou 30 litres x Nombre de dépôts aux Points d'Apport Volontaire (PAV).

LA TEOMI, COMMENT ÇA MARCHE ?

Exemple 1



Philippe vit seul, il est équipé d'une poubelle noire de 80 litres, qu'il sort 1 fois par mois.

Chaque fois que Philippe sort sa poubelle pour qu'elle soit collectée, le camion benne comptabilise la levée.

Pour Philippe 1 levée = 80 litres.



PART FIXE		+	PART VARIABLE			=	TEOMI
800 x 12,42 % ⁽³⁾	= 99,36 €		80 L x 12 x 0,02130 € ⁽⁴⁾	= 20,45 €			119,81 €
Base foncière	Taux de TEOM		Volume du bac	Nombre de levées / an	Prix / litre		

(3) Taux en 2024 (12,56 % pour Audun-le-Tiche et Villerupt).
(4) Prix en 2024

Exemple 2



La famille Martin, composée de Stéphane, Nathalie et leurs 2 enfants, est équipée d'une poubelle noire de 240 litres qu'elle sort une semaine sur 2.

Chaque fois que la famille Martin sort sa poubelle pour qu'elle soit collectée, le camion benne comptabilise la levée.

Pour les Martin 1 levée = 240 litres.



PART FIXE		+	PART VARIABLE			=	TEOMI
3000 x 12,42 % ⁽³⁾	= 372,60 €		240 L x 26 x 0,02130 € ⁽⁴⁾	= 132,91 €			505,51 €
Base foncière	Taux de TEOM		Volume du bac	Nombre de levées / an	Prix / litre		

(3) Taux en 2024 (12,56 % pour Audun-le-Tiche et Villerupt).
(4) Prix en 2024

Pour les Points d'Apport Volontaire (PAV), c'est la même chose. Chaque fois que vous vous rendez au point de collecte, vous devez badger pour déposer vos déchets dans la borne. Chaque pointage comptabilise 30 litres.

Rendez-vous sur la plateforme **ecocito.com** pour suivre votre utilisation personnelle du service.

CALENDRIER DE LA TEOMI



Dès le 1^{er} janvier J'adopte rapidement les bons gestes de réduction et de tri !

En septembre Je crée mon compte sur **ecocito.com** Je peux y suivre mes levées de bac ou mes dépôts en PAV.

Fin 2022 Je paie la TEOM pour la dernière fois !

2023 Je paie la TEOMI basée sur ma production de déchets 2022.

Et chaque année suivante, dans ma taxe foncière, je paie la TEOMI basée sur ma production d'ordures ménagères de l'année précédente.